



Chèque annuel de formation - CAF

<http://www.ge.ch/caf/>

Qui peut obtenir un chèque annuel de formation?

- Les personnes majeures domiciliées et contribuables dans le canton depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.
- Les personnes majeures qui sont au bénéfice d'un permis de travailleur frontalier depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.
- Les Confédérés majeurs domiciliés en zone frontalière et qui travaillent dans le canton depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.

Il est impératif de déposer votre demande de chèque annuel de formation avant le début du cours sinon elle sera refusée.

Condition de revenus

L'obtention d'un chèque annuel de formation est subordonnée également au revenu annuel brut. Celui-ci ne dépassera pas les limites suivantes:

Personne célibataire, séparée ou divorcée	Personne mariée ou liée par un partenariat enregistré
Fr. 88'340.-	Fr. 132'510.-
Fr. 95'800.- (avec un enfant)	Fr. 139'970.- (avec un un enfant)
Fr. 103'260.- (avec deux enfants)	Fr. 147'430.- (avec deux enfants)
Fr. 110'720.- (avec trois enfants)	Fr. 154'890.- (avec trois enfant)

La fortune nette après déduction d'une franchise de 30'000 francs est à ajouter au revenu annuel brut.

Institution

Equilibre Formation, le numéro à utiliser est: **n° 229**

Formations	Numéro	Formations	Numéro
Kinésiologie formation prof - accréditées OrTra TC	3400	Maïeusthésie 1-2	3355
SIPS 1-2	3719	IMP 2-3	3354
Aromathérapie 1 à 3	3391	Réflexologie 1-2	3402
SPT Intensif	3404	Réflexologie 3-4-5	3403
SPT 1-4	3405	Massage 1-2	3393
BG 1-2-3	3398	Massage 3-4-5	3394
Anatomie - Physiologie - Pathologie	3397	Psychogénéalogie Comportementale	3399
Physiopathologie	3401	Hypnose	3392
Nutrition 1-2	3717	Formation Professionnelle Tronc commun - accréditées OrTra TC	3716
Nutrition 3	3718		